

Lettre d'information du consulat n°1

Janvier 2024

Chers compatriotes,

Nous avons souhaité, en lançant cette lettre d'information, vous tenir informés au plus près de l'actualité de votre consulat et des sujets qui peuvent vous préoccuper. Cette lettre, qui sera transmise sur une base régulière aux Français inscrits au Registre et publiée sur le site internet, comprendra des informations utiles dans le cadre de votre expatriation à Singapour.

Ce premier numéro est consacré à l'organisation de Journée de Défense et du Citoyen et des prochaines élections européennes.

Bonne lecture !

L'équipe du consulat

### I. La Journée de Défense et du Citoyen

L'ambassade organise une **présentation** consacrée à la Défense et à la Citoyenneté pour les élèves de terminale (ou équivalent pour les élèves non scolarisés à l'International French School) le vendredi 15 mars 2024 de 15h00 à 17h00.

- Les élèves de l'IFS se sont vus remettre directement leur convocation par l'équipe administrative de l'IFS.
- Les personnes non-inscrites à l'IFS, recensées, nées en 2006, ont reçu une convocation dans le courant du mois de décembre, par courriel à l'adresse électronique inscrite au Registre. En cas de non réception du courriel, vous êtes fortement invité à consulter vos spams, avant de nous contacter à l'adresse [consulat.singapour-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:consulat.singapour-amba@diplomatie.gouv.fr).

Pour plus d'information : <https://sg.ambafrance.org/Journee-Defense-et-Citoyennete-JDC-5248>

Inscrit au Registre des Français, vous êtes automatiquement inscrit(e) sur la liste de diffusion [français.singapour-amba@liste.diplomatie.gouv.fr](mailto:français.singapour-amba@liste.diplomatie.gouv.fr). Si vous souhaitez ne plus recevoir de message, adressez un courriel sur [consulat.singapour-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:consulat.singapour-amba@diplomatie.gouv.fr) avec l'objet 'Liste de diffusion'.

## II. Les élections européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 pour les électeurs inscrits sur les listes électorales françaises.

**Elles permettront d'élire** les 81 représentants de la France au Parlement européen.

- 1. Êtes-vous inscrit sur une liste électorale consulaire ?

Vous pouvez vérifier si vous êtes bien inscrit(e) sur la liste électorale consulaire tenue **par l'ambassade** de France à Singapour depuis le module Interroger sa situation électorale du site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

L'inscription sur une liste électorale est obligatoire pour voter. Si vous étiez inscrit sur la liste électorale de votre commune française ou de l'ambassade de France dans le pays où vous résidiez auparavant, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale consulaire de Singapour **jusqu'au 3 mai 2024**. Connectez-vous avec notre NUMIC et votre adresse électronique au portail Service Public. Ou bien contacter les services consulaires [consulat.singapour-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:consulat.singapour-amba@diplomatie.gouv.fr).

Si vous avez précédemment résidé **dans un État membre de l'Union européenne**, vous êtes peut-être inscrit sur la liste électorale locale, dite 'liste complémentaire', établie par les autorités de votre pays de résidence.

**Si c'est le cas**, vous serez appelé à élire les représentants de ce pays au Parlement européen et vous ne pourrez pas voter au consulat français même si vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire. En effet, pour **tout citoyen de l'Union Européenne**, son inscription sur la liste électorale complémentaire **d'un pays de l'Union européenne dont il n'a pas la** nationalité prime sur son inscription sur une liste électorale nationale.

Si vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre pays de résidence dans l'Union européenne, mais que vous souhaitez élire des représentants français au Parlement européen, vous devez demander votre radiation de la liste locale auprès des autorités compétentes et vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale consulaire française de Singapour depuis le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

- 2. Où seront situés les bureaux de vote ?

Trois bureaux de vote seront **ouverts** à l'ambassade de France à Singapour, de 8h à 18h.

- 3. Quelles seront les modalités de vote ?

Vous pourrez voter à l'urne en personne ou par procuration.

### 3.1 Le vote à l'urne

Le 9 juin prochain, vous pourrez justifier de votre identité en présentant **l'un des** documents suivants : une carte **nationale d'identité française**, en cours de validité ou périmée ; un passeport français, en cours de validité ou périmé ; tout autre document officiel\* français, en cours de validité ; une carte **d'inscription** consulaire ; tout document officiel\* en cours de validité délivré par un État membre **de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange** (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).

*\* un document officiel doit comporter le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance et la photographie du titulaire, ainsi que l'identification de l'autorité administrative qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance.*

### 3.2 Le vote par procuration

Au cas où vous ne pourriez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez dès à présent établir une **procuration**. Votre mandataire, un électeur inscrit sur la même liste électorale que vous, devra se déplacer dans votre bureau de vote pour vous représenter le jour du scrutin.

Comment établir une procuration ?

Pour établir ou résilier une procuration, il faut que vous disposiez de votre Numéro **National d'Électeur (NNE)**, ainsi que de celui de votre mandataire.

Ce numéro peut être obtenu :

- Sur le module Interroger sa situation électorale (ISE) du site service-public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>
- Sur la carte électorale pour les électeurs inscrits sur une liste électorale en France, ou ayant été inscrits en France par le passé. Le NNE ne change pas, même si l'inscription en France est échue.
- Sur les documents relatifs à l'inscription au Registre des Français établis hors de France, pour les électeurs inscrits au Registre et sur une liste électorale consulaire (certificat d'inscription, carte consulaire, relevé intégral d'inscription).

1. la démarche en ligne depuis le site maprocuration (<https://www.maprocuration.gouv.fr/>)

Après avoir fait la démarche sur le site 'maprocuration', présentez-vous au consulat, du lundi au vendredi entre 12h et 12h30 sans rendez-vous, muni d'une pièce d'identité française (passeport ou CNI). Il faut veiller à se munir du courriel de confirmation comportant la référence de la démarche.

Si vous avez fait la démarche en ligne, vous pourrez également finaliser la procédure à l'occasion de votre venue au consulat pour effectuer une démarche.

La démarche en ligne est un véritable gain de temps ! Seules quelques minutes sont nécessaires.

## 2. la démarche au guichet

Si vous n'avez pas fait de démarche en ligne sur le site 'maprocuration', vous pouvez établir une procuration à nos guichets du lundi au vendredi de 12h00 à 12h30, sans rendez-vous, muni d'une pièce d'identité française (passeport ou CNI).

Vous êtes invité à imprimer le formulaire Cerfa que vous trouverez sur le site internet de l'ambassade **uniquement en recto**, et l'apporter complété au stylo noir et sans rature et sans le signer : <https://sg.ambafrance.org/Etablir-une-procuration-de-vote> .

Ambassade de France à Singapour  
101-103, Cluny Park Road – 259595 Singapore

L'ambassade de France à Singapour : <https://sg.ambafrance.org/>

Facebook : <https://www.facebook.com/FranceinSG/>

Instagram : <https://www.instagram.com/franceinsg/>

Twitter : <https://twitter.com/FranceinSG>

Linkedin : <https://www.linkedin.com/company/franceinsg>

### Horaires d'ouverture :

- Ambassade : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

- Consulat : du lundi au vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous. **Fermé l'après-midi** sauf le lundi de 15h40 à 16h20 et le mercredi de 15h40 à 16h40, sur rendez-vous.

Horaires du standard téléphonique :

Téléphone : (+65) 6880 7800

- Ambassade : 9h-13h et 14h-17h

- Consulat : 14h30 – 15h30

Pour toute information relative aux visas (documents, dépôt des dossiers, collectes des passeports) appelez uniquement le +65 3105 1694.